

2023

Fédération Départementale des Chasseurs du Lot



ASSEMBLEE GENERALE
SOUILLAC
15/04/2023

Saison cynégétique 2021/2022

SOMMAIRE

Rapport moral du président Michel Bouscary	p. 3
Rapport d'activité :	
Administration et vie fédérale	p. 11
Adhésions et formations	p. 16
Gestion et faune sauvage	p. 20
Gestion des habitats	p. 27

DISCOURS DE MICHEL BOUSCARY, AG DE LA FDC 46, SAMEDI 15 AVRIL 2023 A SOUILLAC

Sont excusés :

Madame la préfète, représentée par Monsieur le directeur départemental des territoires du Lot,

Madame la députée Huguette Tiegna,

Madame Geneviève Lasfargues, conseillère générale,

Madame Corinne Combelles, directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Lot,

mes camarades présidents des fédérations départementales voisines et de l'Occitanie,

C'est avec un immense plaisir que la fédération départementale des chasseurs du Lot vous accueille ici à Souillac pour son assemblée générale 2023.

Après deux années de distanciel dues au COVID il était temps que nous puissions renouer une relation humaine entre les chasseurs, le monde de la chasse, la société civile et ses instances représentatives.

Avant de rentrer dans le corps de mon rapport moral je voudrais que nous ayons une pensée pour Morgan Keane, sa famille et ses amis. Il n'est pas normal, il n'est pas acceptable qu'un individu puisse décéder d'un accident aussi bête qu'indigne de chasse. Il ne s'agit pas là d'accabler le tireur qui portera toute sa vie les conséquences morales de son acte. Il s'agit juste de rappeler que le respect des règles élémentaires de sécurité devrait permettre qu'aucun accident aussi tragique ne survienne.

Le procès auquel nous avons été confrontés a été une épreuve pour le nouveau conseil d'administration que je préside. Je tiens à remercier Monsieur le procureur de la république, monsieur le président du tribunal et messieurs et mesdames les avocats qui ont fait en sorte que ce soit le procès de l'accident de Calvignac et pas le procès de la chasse.

Notre prise de fonction a été rapide et j'espère efficace dans tous les domaines auxquels nous avons été confrontés, au fur et à mesure qu'ils se présentaient à nous.

Je tiens à remercier monsieur le préfet et maintenant madame la préfète de l'accueil qu'ils nous ont réservé et de la confiance qu'ils nous ont donné. Je remercie également monsieur le directeur des territoires du Lot et ses services avec qui nous

entretenons d'excellentes relations, ce qui traduit la confiance de madame la préfète.

Ces relations et leur qualité sont essentielles à la bonne marche de la fédération dans ses relations avec le monde « civil » puisque depuis la loi de 2019 certaines prérogatives précédemment assurées par les préfetures ont été transférées aux fédérations et que la gestion de plusieurs sujets relève de nos compétences croisées.

Je voudrais également remercier les différents services et organismes que nous avons rencontrés à notre prise de fonction et qui, avec les échanges que nous avons eus, nous ont apportés leur soutien dans les objectifs que nous leur avons expliqués. Je citerai le service de l'Office Français de la Biodiversité, la chambre d'agriculture et les représentants des syndicats agricoles.

Enfin je remercie le personnel de la fédération qui œuvre tout au long de l'année pour que la fédération réponde aux missions qui sont les siennes, au service des chasseurs et des pouvoirs publics, et les membres du conseil d'administration qui m'ont confié la charge de présider la fédération.

L'augmentation des dégâts de gibier et particulièrement de sangliers nous préoccupent au plus haut point. La mise en place de la dégressivité de l'indemnisation des dégâts pour les agriculteurs qui vont relever des critères de la grille de dégressivité des indemnisations de la commission nationale d'indemnisation va être l'occasion de travailler avec tous les partenaires concernés par ce sujet, les services de la préfecture, la chambre d'agriculture et les syndicats agricoles.

Le choix des outils que nous retiendrons pour réguler les sangliers dans l'éventail qui va être proposé et qui reste encore à valider de manière réglementaire, suite à l'accord passé entre la fédération nationale des chasseurs, la FNSEA et le ministère de l'environnement, sera également l'occasion de travailler avec tous ces partenaires au sein de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans sa formation spécialisée des dégâts.

Parmi les sujets qui nous ont préoccupés nous sommes rentrés de manière volontaire dans la formation décennale à la sécurité. Retardée principalement par le COVID nous avons engagé dès mai 2022 les formations en présentiel et en distanciel.

Avec plus de 1500 chasseurs formés actuellement nous avons un programme de formation qui devrait assurer la formation de près de 4000 chasseurs du Lot d'ici le mois de septembre. Ainsi avec les 2/3 des chasseurs formés en 2 années et avec l'objectif et de former au plus vite la totalité des chasseurs du département ce sera la démonstration que la sécurité est un enjeu primordial de la fédération départementale des chasseurs du Lot.

C'est un enjeu de sécurité individuel, de sécurité collective et un marqueur important du sérieux des chasseurs du Lot.

Le soutien aux chasseurs est également une priorité que nous nous sommes fixés. Des informations pratiques ou réglementaires sont régulièrement diffusées, soit aux chasseurs dont nous avons l'adresse mail directement, soit aux présidents de structures.

Parmi les plus importantes la création du compte sur le système d'information sur les armes (SIA) et du râtelier d'armes associé a été considéré comme un risque de perdre des chasseurs. La personne embauchée dans le cadre de la préparation du départ à la retraite de notre comptable a été l'occasion de le mettre au service des chasseurs qui veulent une aide pour la création de leur compte SIA.

Voilà quelques exemples de notre engagement dans la bonne marche de la fédération, en son sein et dans le cadre de ses responsabilités envers les instances publiques. Elles seront complétées des éléments des rapports d'activité qui suivront.

Avant d'y arriver je souhaiterais élargir le champ de nos préoccupations et vous aborder des sujets qui menacent la chasse.

Il y a quelques temps un projet de loi a été votée en première instance pour interdire les colliers électriques. Que la maltraitance des animaux soit surveillée, réprimée et punie lorsqu'elle est constatée est une chose totalement justifiée. Mais qu'au nom du bien-être animal on nous prive des moyens modernes, modulables et en cela proportionnés à la sensibilité de nos chiens pour les éduquer n'est pas acceptable.

Il ne s'agit d'ailleurs pas que de l'éducation de nos chiens. Ces colliers permettent également d'éviter que les chiens se mettent en danger, que les chiens fuguent et ils contribuent aux bonnes relations entre chenils et voisins dans leur version anti-aboiement. Si l'on n'y prend pas garde ce sera aussi demain les clôtures électriques dédiées à l'élevage qui seront visées d'interdiction au nom du bien-être animal.

Pour l'instant la loi n'est pas encore proche puisqu'il faut qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour du Sénat puis qu'elle revienne à l'Assemblée nationale.

Nos détracteurs n'ont de cesse de nous attaquer. J'ai envoyé fin mars aux députés du Lot une lettre pour les alerter sur la proposition de loi qui devait être votée le 6 avril et qui consistait en un seul article : « nul n'a le droit de chasser le dimanche ». Cette proposition de loi n'a pas pu pour l'instant être soumise au vote de l'assemblée pour une question d'emploi du temps. Si un tel projet de loi devait finalement être voté favorablement je pense que les représentants des départements ruraux qui voteraient une telle loi n'auraient plus de légitimité à nous représenter.

La chasse est un mode de vie.

A tous ceux qui veulent nous limiter à une fonction de régulateur, je dis non.

Mon métier n'est pas chasseur ! C'est ma passion !

Quand je vais à la chasse, je pars dans la nature, parce que j'aime m'y retrouver, et si à un moment je tue un animal, c'est dans ce contexte particulier que je le ferai et non pour simplement donner la mort.

C'est toute la nuance que chaque chasseur connaît, ressent et comprend. La régulation et la préservation des équilibres écosystémiques sont les conséquences de ma passion. En aucun cas ils ne peuvent en être la cause.

Quand on a compris ça, on comprend la chasse, on comprend la pêche, on comprend la corrida... On comprend ce rapport qui doit exister entre les hommes, les animaux et la nature.

N'AYONS PAS PEUR DE LE DIRE ET DE LE REPETER !

A L'ECHELON NATIONAL, L'ENGAGEMENT DE LA FNC AU SERVICE DE NOTRE PASSION ET SON SENS DES RESPONSABILITES FACE AUX ENJEUX D'UNE CHASSE QUI DOIT RESTER POPULAIRE ONT PERMIS, SUR LE DOSSIER DEGATS DE GIBIER, DE FAIRE ENTENDRE LES APPELS REPETES DE CERTAINES FEDERATIONS EN SITUATION FINANCIERE INTENABLE.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

D'une enveloppe totale de 80 millions d'euros accordée par l'Etat.

80 millions d'euros sur 3 ans, ce n'est pas une paille ! C'est la preuve que la FNC est un interlocuteur crédible et écouté.

Il s'agit d'une enveloppe de 60 millions d'euros sur 3 ans, pour accompagner les Fédérations et leur permettre de réussir les objectifs partagés avec toutes les organisations agricoles (FNSEA, APCA, Confédération Paysanne et Coordination rurale) et le gouvernement de réduire les surfaces de dégâts de gibier.

A ces 60 millions d'euros s'ajoutent, dans le cadre du plan de résilience mis en place par l'Etat, 20 millions d'euros, pour permettre aux Fédérations de passer le cap du renchérissement des denrées alimentaires et donc de la hausse des barèmes en 2022, à la suite de la guerre en Ukraine. Rappelons que ces 20 millions ont été reversé intégralement au monde agricole.

Désormais, il est attendu une traduction réglementaire par les services de l'Etat de ces décisions. Ces travaux vont débiter rapidement pour permettre des mises en œuvre dès la saison 2023-2024.

CET ACCOMPAGNEMENT SUR 3 ANS DE L'ETAT DOIT AUSSI SERVIR, NON PLUS A REFLECHIR,MAIS A AGIR SUR L'EVOLUTION DU SYSTEME D'INDEMNISATION AVEC UNE LOI INADAPTEE ET VIELLE DE 50 ANS.

Je voudrais dire que, si nous vous faisons les poches en quelque sorte avec la contribution territoriale, nous y sommes obligés devant l'équation financière que la loi nous oblige à résoudre.

Nous vous en demandons donc toujours plus pour diminuer la pression du grand gibier, avec les risques que cela comporte.

Pourtant, chasser le grand gibier, c'est maintenir l'équilibre des écosystèmes, c'est protéger les cultures agricoles, C'est éviter des dizaines de milliers de collisions entre des voitures et des animaux. Ces mêmes collisions provoquent entre 150 et 190 blessés et une dizaine de morts par an. Pour un président de Fédération, et c'est une réalité pour la fédération des chasseurs du Lot, quand les dégâts de grand gibier sont payés, il reste souvent moins que rien dans la caisse !

Comme nous sommes présents sur tout le territoire, qui mieux que les chasseurs pour agir pour la sauvegarde de la biodiversité et parler d'écologie !

Chaque commune possède au moins une structure de chasse. C'est un maillage fort et incontournable.

Au chapitre d'un autre dossier emblématique pour l'avenir de la chasse, je veux parler de la sécurité pour les chasseurs et les non-chasseurs, la FNC n'a pas attendu les politiques pour se mobiliser et agir. Et comme vous avez pu le constater la FDC 46 a été particulièrement motrice dans ce domaine.

Le monde de la chasse a fait baisser les accidents de chasse, d'une façon jamais égalée par aucune autre corporation.

Ce sont les chasseurs eux-mêmes, par leurs efforts, par leur rigueur sécuritaire dans leur pratique, par leur pragmatisme d'exclure tous ceux qui représentent un danger pour eux-mêmes comme pour les autres, que les chasseurs ont réussi à diviser par 4 l'ensemble des accidents de chasse en 20 ans seulement, et même par 5 ceux qui sont mortels. Et n'oublions jamais que dans le même temps, le nombre de coups de carabine a été multiplié par 5 pour faire face à l'explosion du grand gibier !

La formation obligatoire décennale des chasseurs, tout au long de leur pratique, a été mise en place afin de tendre vers le zéro accident.

Peu d'activités peuvent se prévaloir de ce type de dispositif.

D'ailleurs, il est à noter qu'à la suite de la mise en place de cette formation, le nombre d'accidents est passé sous la barre des 100 accidents par saison.

En effet, la saison dernière, au niveau national, il a été totalisé 90 accidents, et cette année, 70 accidents sont comptabilisés. L'année dernière, 8 accidents mortels avaient été constatés et cette année il y en a 6 de comptabilisés. Ces deux chiffres correspondent à des baisses respectives de 22% et de 25%. Ce sont les niveaux d'accidents et de décès les plus bas de l'histoire de la chasse française.

Et puis, il y a le reste, ce reste qui touche à la pratique même de la chasse, à la stigmatisation des chasseurs, voire à ce qui ressemble à une spoliation de nos libertés individuelles.

Je vous assure qu'avec un peu de bon sens et de dialogue, nous pouvons continuer à vivre ensemble. Ne tombons pas dans ce piège politique grotesque qu'on nous tend, à savoir, monter les gens les uns contre les autres à des fins de chaos à peine voilées.

Aucune fédération d'activités nature ne réclame un dimanche sans chasse, et chacune de ces structures l'a clairement rappelé devant notre ministre de tutelle, il y a quelques mois.

A force de répéter, sans cesse, et de façon mensongère que la nature est à tout le monde, on obtient des sondages d'opinion à l'instant t, qui par définition ne tiennent

pas compte du recul nécessaire qu'il faudrait normalement pour ce genre de débat.

La chasse est donc devenue un sujet médiatique permanent, voire un projet politique.

Dans ce contexte, il est d'autant plus important d'expliquer notre pratique et de combattre ce sentiment de peur démesuré quand on regarde la réalité des chiffres, qui s'est installée chez certains usagers de la nature.

Je vous demande de mener ce combat avec moi ! Nous le savons tous aujourd'hui, la bataille de l'opinion est cruciale pour l'avenir de la chasse.

Je sais que de nombreux chasseurs ou chasseresses passionnés ne disent pas qu'ils chassent, notamment dans leur milieu professionnel. Cela devient le secret le mieux gardé de France.

Quelle est la raison de cette « discrétion » pour une activité légale ?

Sans doute cette radicalisation de notre société qui persiste à vouloir opposer les Français en soufflant sur les braises de la haine et en surfant sur la vindicte populaire.

L'égérie de ce sectarisme, qui met cette radicalité à toutes les sauces pour exister, je veux bien évidemment évoquer Sandrine Rousseau, se rappelle régulièrement à nous. Sa haine des chasseurs est sans limite. Elle avait défrayé la chronique dans l'interview « les 4 vérités » diffusée sur France 2. Elle avait insinué que les chasseurs appartiennent à une catégorie de population particulièrement dangereuse, intrinsèquement violente et auteurs de féminicides en puissance.

Ceux qui sont dans l'œil du cyclone aujourd'hui, laisseront hélas la place à d'autres...demain.

Alors que l'homme a façonné la nature depuis des siècles, ces activistes radicaux n'ont qu'un seul but : nous sortir de notre biotope !

Les excès du monde moderne ne peuvent justifier que l'on passe à un monde où dame nature est totalement sacralisée, donc intouchable.

Y en a marre !!!!!

Cette conception d'une société qui décide du temps, de l'espace et de l'activité dédiés à chacun, balaie le principe de propriété privée qui est pourtant définie comme un droit "inviolable et sacré" par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

Nous sommes majoritairement des gens libres, ouverts au dialogue, pratiquant une activité légale, sur des territoires à 90 % privés.

Cependant une certaine violence gratuite et certains cirques médiatiques font croire que nos campagnes sont des zones de « guerre » entre les différents usagers, tous passionnés de nature.

Un autre exemple du virage qu'est en train de prendre notre société : la tolérance, indispensable au « vivre ensemble » est une valeur en perdition. Les territoires ruraux ne font pas exception à cette stigmatisation.

Alors que l'apport des populations autochtones dans la protection des écosystèmes

a été mis en avant lors la dernière COP sur la biodiversité, les chasses traditionnelles, elles, sont suspendues. Les quelques milliers de chasseurs qui pratiquaient encore ces chasses dans le respect des gestes et des traditions de leurs ancêtres, ne sont pas si éloignés de la culture de ces populations autochtones qui sont considérées comme de véritables gardiennes de la nature par les Organisations mondiales.

Ces chasses traditionnelles, que certains ignorants qualifient de barbares, témoignent en réalité de l'adaptabilité de l'espèce humaine face à une nature hostile, où son sens de l'observation des oiseaux lui a permis de survivre.

Que penser des arguments de la Commission Européenne qui pour balayer ce patrimoine d'un revers de la main, explique qu'il existe des alternatives à ces chasses traditionnelles comme l'élevage ou le tir au fusil ? J'avoue ne plus rien y comprendre. Rappelons que ces pratiques ancestrales de chasse, transmises de génération en génération, ne concernent qu'un petit quota de prélèvement !

Un nouvel avis motivé venant de la Commission européenne à destination de l'Etat Français démontre malheureusement son idéologie radicale. En ligne de mire, toujours les chasses traditionnelles qui sont dorénavant attaquées dans leur ensemble, en désignant clairement les palombières.

Bruxelles a donc la main mise sur de nombreuses décisions qui impactent les pratiques de la chasse et toutes les traditions françaises. C'est un constat. Et, ce n'est pas être anti-européen que de l'affirmer.

Prenons l'exemple de cette triste saga anti-plomb dans les cartouches.

Il est clair que l'objectif affiché par la Commission européenne qui bannit le plomb des cartouches dans un périmètre autour des zones humides, est d'en interdire à terme l'usage partout.

Quand on voit la brutalité de la méthode, et la portée réelle du plomb de chasse dans la pollution de nos sols, on comprend bien que cette décision n'est qu'un énième prétexte visant à détruire la chasse en Europe.

Pourtant, nous étions prêts à y travailler, dans un esprit de transition écologique.

Défendons une approche humaniste de la chasse qui intègre nos spécificités régionales.

Mais, ne nous y trompons pas, si la Commission européenne propose, ce sont les parlementaires européens et les Etats membres qui disposent.

Le combat finit toujours par payer quand la cause est juste.

Mais ici comme ailleurs, les gens des campagnes comme ceux des villes n'en peuvent plus de subir cette écologie politique radicale et cet animalisme exacerbé. Ils se lèvent pour dire ça suffit !

Laissez-nous vivre selon nos choix de vie !

Cessez de nous rajouter sans cesse des normes sur des normes !

Arrêtez de nous imposer votre vision d'une société qui ne sera faite que d'interdiction et de privation !

Laissez-nous simplement transmettre à nos enfants ce que nous avons reçu de nos parents, c'est notre droit légitime !

Alors mes amis ce n'est pas le moment de baisser les bras et de renoncer à ce que nous sommes, à ces valeurs que nous portons fièrement !

En résumé, foutez-nous la paix !

Oui, je vous le dis ! Dans un avenir pas si lointain, être chasseur, être pêcheur, être agriculteur, être éleveur sera valorisé par la société qui nous entoure. Nous serons alors reconnus pour nos compétences, notre savoir-faire et nos traditions qu'il faudra préserver, et dont la transmission sera l'objectif collectif !

Merci pour votre engagement,

Merci de porter la chasse à bout de bras, chaque jour, sur tout notre territoire,

Et pour conclure, je voudrais, personnellement vous remercier pour l'amitié, le soutien sans faille que vous nous témoignez,

Vous êtes notre force, restons unis !

Vive la chasse !

Vive la ruralité !

Saison cynégétique 2021/2022

ADMINISTRATION ET VIE FEDERALE

La fédération : une association départementale.

La fédération départementale des chasseurs du Lot (FDC 46) assure des missions de service public.

Ces missions sont déclinées en objectifs et actions dans son Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), document de planification signé en septembre 2019 pour une période de six ans et renouvelable en 2025.

- Formation des chasseurs
- Régie : perception des taxes d'état par la mise en place du Guichet unique (validation annuelle du permis de chasser)
- Prévention des dégâts de grand gibier et gestion des indemnités des dégâts de grand gibier aux cultures
- Lutte contre le braconnage
- Mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental
- Gestion et protection de la Faune sauvage ainsi que de leurs Habitats
- Aménagement durable des territoires
- Education à l'Environnement

La FDC 46 travaille en étroite collaboration avec la Fédération Nationale des Chasseurs et la Fédération Régionale afin de développer et promouvoir la pratique de la Chasse.

Les statuts des fédérations sont définis au niveau national par le ministère en charge de la Chasse.

LA FEDERATION

Une association loi 1901 créée le 28 janvier 1942.

Une association agréée au titre de la Protection de l'Environnement, AP n° E-2023-35

Le Bureau fédéral

Président : M. Bouscary

Vice-président : J.F Cau

Vice-président : M. Cambou

Secrétaire : G. Oustry

Secrétaire-adjoint : C. Marot

Trésorier : J.P Trémollières

Trésorier-adjoint : J.M Laborie

Le Conseil d'administration

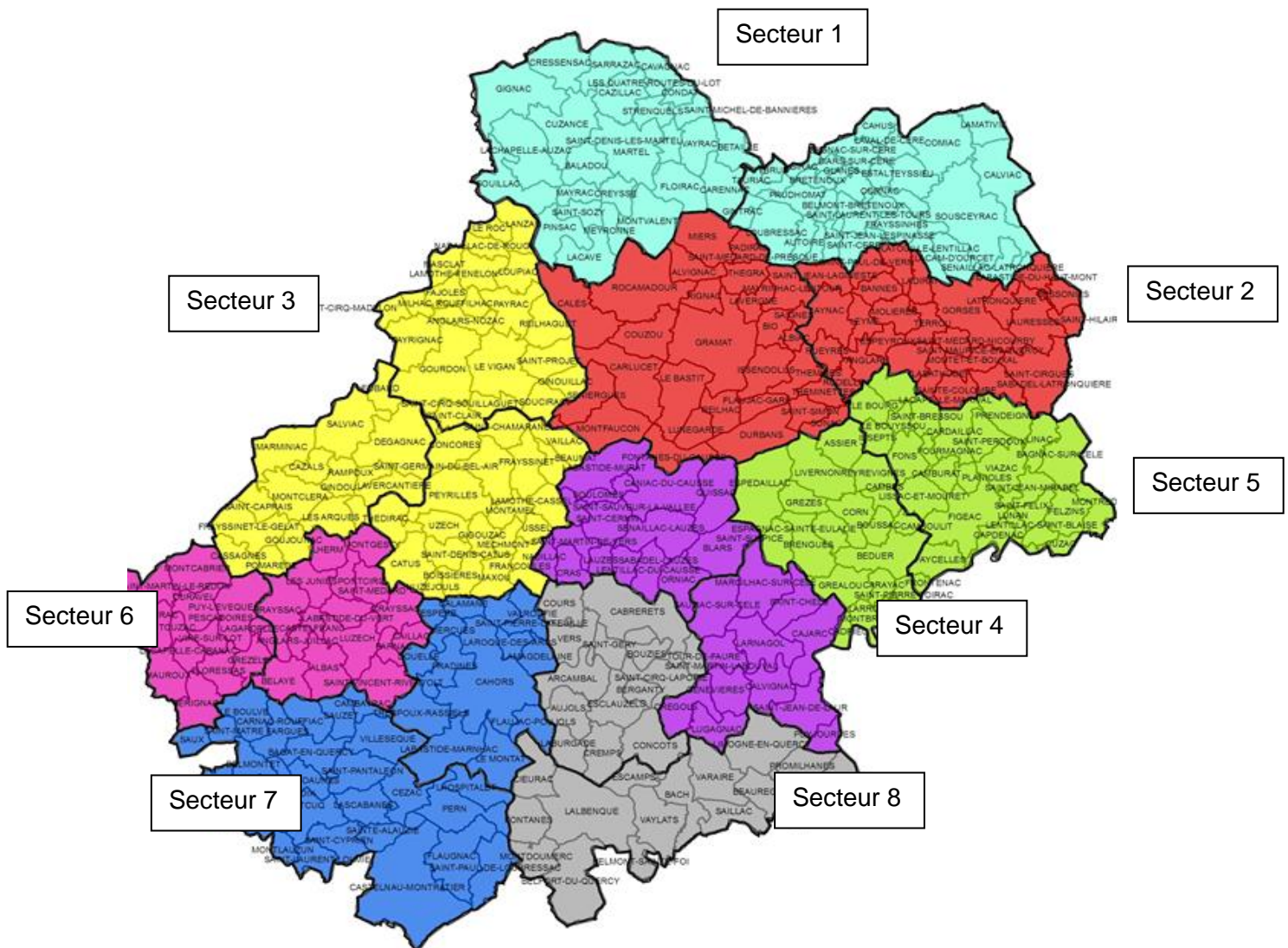
La fédération est administrée par 16 membres élus en assemblée générale par les représentants des territoires et les chasseurs adhérents.

Les administrateurs sont élus pour 6 ans.

Le conseil d'administration est composé de 16 chasseurs bénévoles.

La composition du Conseil d'administration assure une représentation, en fonction de leur importance, des divers secteurs géographiques et des différentes formes d'organisation des territoires de chasse existantes dans le département.

Le département du Lot est découpé en 8 secteurs regroupant les unités de gestion sanglier. Chaque secteur est représenté par deux administrateurs, l'un représentant les secteurs géographiques, l'autre les formes d'organisation de la chasse.



ADMINISTRATEURS DES SECTEURS GEOGRAPHIQUES (problèmes liés aux territoires de chasse)

secteur 1	Olivier Roche	secteur 5	Jean-François Cau
secteur 2	Jérôme Chalié	secteur 6	Michel Bouscary

secteur 3	Patrick Simon	secteur 7	Guillaume Laporte
secteur 4	Stéphanie Cazadiou	secteur 8	Michel Cambou

ADMINISTRATEURS DES FORMES D'ORGANISATION DE LA CHASSE (suivi administratif des structures)

secteur 1	René Roussilhe	secteur 3	Pascal Puechmaurel
secteur 2	Claude Marot	secteur 4	Jean-Marc Laborie
secteur 5	Marcel Vedrune	secteur 7	Jean-Pierre Trémollières
secteur 6	Bernard Dautrey	secteur 8	Guy Oustry

Les personnels au service des adhérents.

Le service administratif

Le service administratif est composé de cinq personnels, Martine Teyssandié, Martine Nouvel, Natacha Blancher, Sylvie Bidart et Rémi Dablanc qui a intégré l'équipe en février 2023, en prévision du prochain départ en retraite de Martine Teyssandié. Tous travaillent à temps complet, à l'exception de Martine Teyssandié (1/2 temps).

Les missions confiées au service administratif sont réparties en trois thématiques :

- Service aux adhérents (accueil physique et téléphonique, conseils, gestion courrier et mails, inscription aux formations, SIA...)
- Gestion administrative de l'association (CA, réunions de secteur, AG, adhésions...)
- Organisation de la chasse (guichet unique, espace adhérent, dégâts de grands gibiers, plan de chasse...)

Le service technique

Le service technique est composé de cinq personnels, une technicienne (Elisa Peyrou) et quatre techniciens (Eric Pujol, Thierry Grimal, Jean Emilien Chauchard, Matthieu Mérit). Tous travaillent à temps complet, à l'exception de Matthieu Mérit (3/5^e de temps).

Les missions confiées au service technique sont réparties en quatre thématiques :

- Services aux adhérents (conseils et réunions auprès des associations de chasse, appui à la rédaction des documents statutaires, livraison de matériels, contrôle terrain des aménagements et équipement, coordination des ACCA...)
- Formations des chasseurs et futurs chasseurs (permis de chasser, chasse accompagnée, directeur de battue, agrément piégeage, garde-chasse particulier, arc, hygiène, sécurité)
- Gestion des espèces et des habitats de la faune sauvage (plan de chasse cervidés, surveillance sanitaire, gestion des déchets de venaison, suivis et

comptages, programmes partenariaux, dont en particulier ceux liés à l'écocontribution...)

- Communication (promotion de la chasse – articles presse, site internet, stands...éducation à l'environnement auprès de scolaires, encadrement de stagiaires, animations sur le terrain auprès du grand public...)

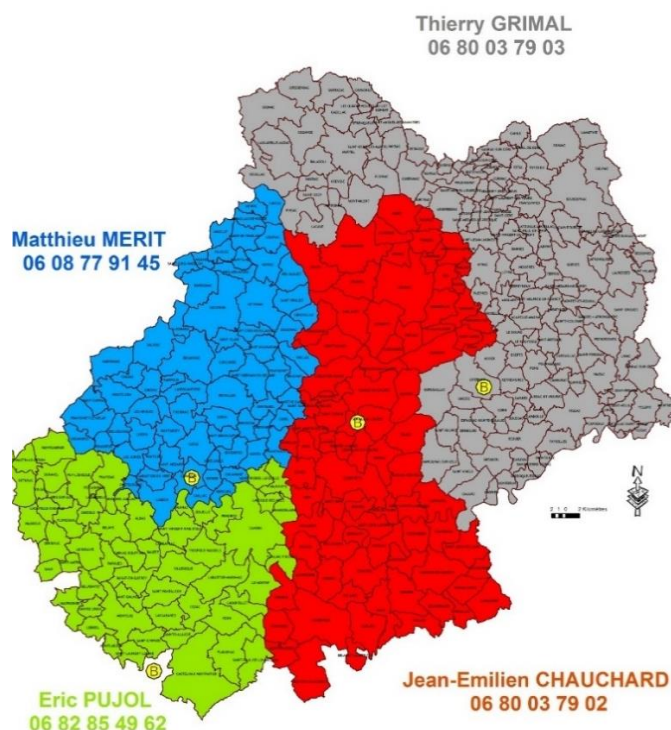
En 2022, le temps de travail du service technique est réparti en :

- **26%** pour la thématique « services aux adhérents »
- **13%** pour la thématique « formations » (dont 10% pour le permis de chasser)
- **48%** pour la thématique « gestion des espèces et des habitats »
- **13%** pour la thématique « communication »

Quasiment la moitié du temps de travail des techniciens est consacré à la gestion des espèces et des habitats, ce qui est logique puisqu'il s'agit des actions « cœur de métier ».

Il faut tout de même noter que 62% du temps de travail, consacré à cette thématique, porte sur les programmes environnementaux engagés directement par la Fédération des chasseurs ou réalisés en maîtrise d'œuvre, programmes animés avec bon nombre de nos partenaires et bénéficiant d'importants cofinancements, dont certains dans le cadre de l'écocontribution.

Nous avons fait le choix cette année de vous présenter plus en détail, deux actions, le volet sanitaire et les programmes environnementaux.



Les secteurs des techniciens

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Cadre réglementaire applicable:

L421-5 CE: Les fédérations élaborent, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un SDGC, conformément à l'article L425-1.

L425-1 CE: Un SDGC est établi dans chaque département, pour une période de 6 ans renouvelable. Il est élaboré par la FDC, en concertation notamment avec la Chambre d'Agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers. Il prend en compte le Plan Régional de l'Agriculture Durable... les Orientations Régionales de Conservation de la Faune Sauvage et de ses Habitats.

Il est approuvé, après avis de la CDCFS, par le Préfet.

L425-2 CE:

Parmi les dispositions du SDGC figurent obligatoirement :

- Les plans de chasse et les plans de gestion
- Les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs
- Les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse (plans de gestions approuvés, PMA, régulation des prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibiers, la recherche au sang, l'agrainage, ... et les modalités de déplacement d'un poste fixe.
- Les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage.
- Les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

L425-3 CE:

Le SDGC est **opposable** aux chasseurs, aux sociétés, groupements et associations de chasse du département.

Le premier SDGC a été mis en œuvre dans le Lot en 2012 (période 2012/2018).

Ce document réalisé par la fédération structure l'ensemble des actions de gestion cynégétique à engager ou à développer pour une durée de six ans. Ce schéma est le fruit d'une réflexion collective engagée par la communauté des chasseurs de notre département et ses partenaires : structures locales de chasse, propriétaires et gestionnaires de territoires, associations spécialisées, salariés et élus fédéraux, administration.

Son objectif est de tracer les grandes lignes d'action garantissant une chasse durable, soucieuse de développer harmonieusement les habitats et les espèces de la faune sauvage, de sécuriser ses pratiques.

Construit autour de cinq enjeux majeurs et décliné en objectifs, il est la feuille de route qui permet de concrétiser à moyen terme la politique définie par le conseil d'administration de la fédération.

Saison cynégétique 2021/2022

ADHESIONS ET FORMATIONS

Nos adhérents.

Les associations de chasse regroupent chasseurs et propriétaires fonciers. Leur vocation est d'assurer la gestion des espèces gibiers et d'organiser la pratique de la chasse. Chaque association dispose de règlements spécifiques. Les **467** structures locales adhèrent toutes à la fédération.

La fédération les soutient par le biais d'un appui technique et financier (subvention, projet associatif, aide logistique...)

Les associations spécialisées

Aux côtés de la fédération, tout un réseau associatif apporte son appui, ses compétences et ses conseils sur des thématiques spécifiques ou des missions précises. Les associations spécialisées regroupent des chasseurs, des piégeurs, spécialistes d'un mode de chasse, d'une espèce ou de pratiques particulières. Elles sont associées aux travaux de la Fédération.

- Association Départementale des Chasseurs de Grand gibier du Lot (ADCGGL)
- Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants (AFACCC46)
- Association pour une Gestion Durable du Grand Gibier dans le Lot (AGDGGL)
- Association des Jeunes Chasseurs du Lot (AJC46) (en sommeil en 2023)
- Association lotoise des Chasseurs de Migrateurs (ALCM)
- Association des Piégeurs du Lot (APIL)
- Association des Chasseurs à l'Arc Lotois (ASCAL)
- Association de Recherche au Sang du Grand Gibier (ARGGB)
- Club National des Bécassiers, antenne départementale (CNB 46)
- Fédération Départementale des Gardes - Chasse Particuliers du Lot (FDGCPL)
- Les Rencontres Saint Hubert

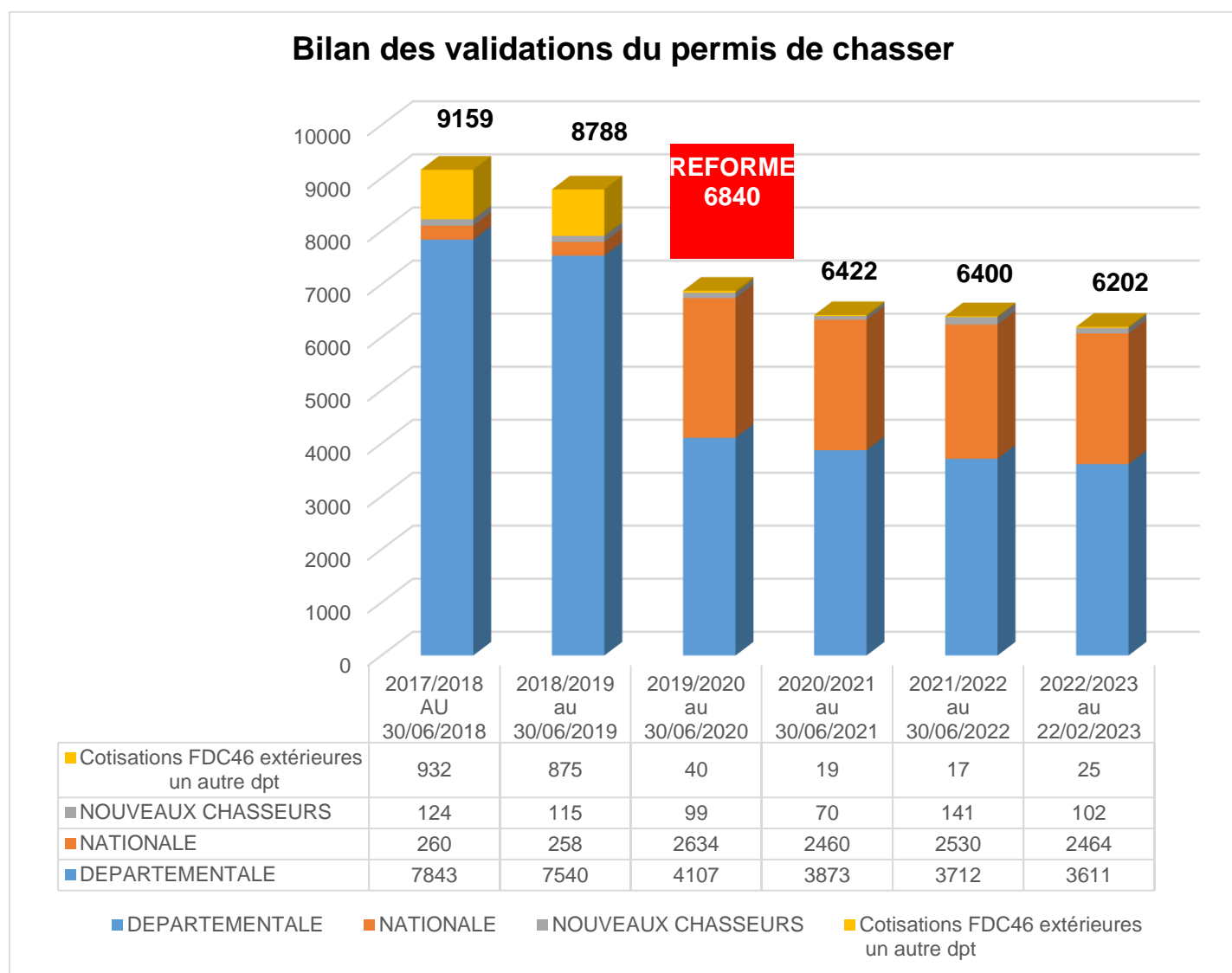
- Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge, délégation départementale (UNUCR)

La Fédération travaille également en étroite collaboration avec les lieutenants de l'ouvèterie du Lot et la Société Centrale Canine du Lot.

Le Guichet Unique.

Le guichet unique a débuté dès le 1er juin 2022. L'ensemble des validations a été effectué immédiatement (individuels et structures) pour les personnes venant directement au siège de la fédération.

Les associations avaient la possibilité de prendre rendez-vous afin de limiter leur temps d'attente et de repartir avec les validations de leurs chasseurs. Une association venant avec 20 permis à valider, repart environ 20 mn plus tard avec ses 20 validations (un peu plus de temps dans le cas où l'association n'a pas opté pour un **chèqe global**).



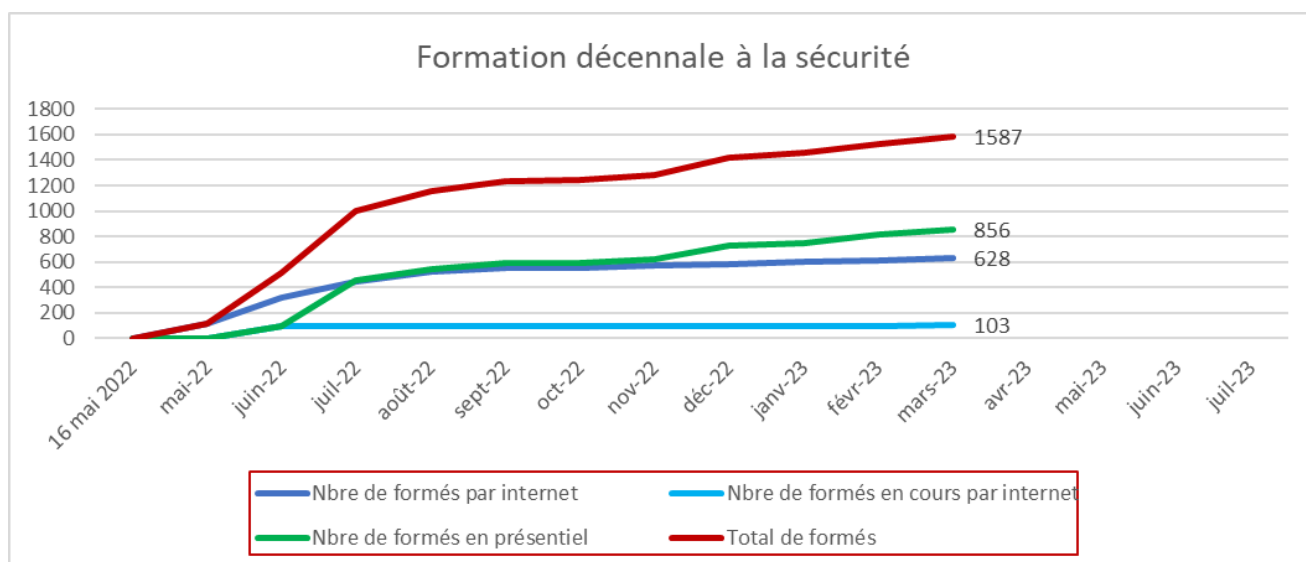
La tendance se poursuit à la baisse, la répartition entre les validations nationales et départementales semble se stabiliser.

Le nombre de nouveaux chasseurs, soit les personnes qui prennent le permis pour la première fois, ne compense pas les pertes sur le nombre de validations départementales.

Les formations

Les différentes formations proposées par la fédération pour la saison 2021/2022 ont permis à **135** chasseurs de renforcer leurs compétences au service de leur structure.

Formation	Rappel 2020/2021	Nombre de personnes formées en 2021/2022
Gardes particuliers	21	10
Piégeurs agréés	66	31
Directeurs de battue	107	83
Remise à niveau directeur de battue	13	11
Examen initial hygiène de la venaison	17	0
Total	207	135



La formation décennale à la sécurité est un objectif prioritaire à la prise de mandature en avril 2022. En une année, les équipes de la fédération ont formé plus de 1500 chasseurs. Les formations se poursuivent en 2023 avec l'ambition d'avoir formé les 2/3 des chasseurs du Lot d'ici la fin de l'année 2023.

La formation chasse à l'arc n'a pas été maintenue en 2022, faute d'instructeur.

Le permis de chasser

La préparation à l'examen du permis de chasser représente une des missions majeures des fédérations, mission de service public.

Cinq personnels de la fédération assurent et se relaient sur les formations théoriques et pratiques en vue de la préparation à l'examen du permis de chasser.

Examen du permis de chasser	2020	2021	2022
Inscrits	117	207	172
Reçus	69	136	122
Chasse accompagnée	22	14	11

Saison cynégétique 2021/2022

GESTION FAUNE SAUVAGE

Les grands gibiers

Bilan des Prélèvements de Grand Gibier

Sanglier			
2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023 (bilan en cours)
6016	5362	4954	4316



Chevreuil				
	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Attribués	10185	9964	9800	9901
Prélevés	9374	9220	9320	9340

Cerf												
	2019/2020			2020/2021			2021/2022			2022/2023		
	M	F	Ind.	M	F	Ind.	M	F	Ind.	M	F	Ind.
Attribués	129	121	82	121	115	79	114	124	75	105	137	84
Prélevés	86	84	56	89	81	62	81	83	52	78	98	64



Le sanglier

Le sanglier est géré grâce au plan de gestion cynégétique départemental.

Le département est divisé en 17 unités de gestion qui peuvent être activées ou non en fonction de critères définis (équilibre rompu, risques importants de dégâts), l'objectif est alors de diminuer les populations en mettant en œuvre des modalités spécifiques pour la chasse et la destruction. (pression de chasse, classement nuisible permettant les battues de destruction en mars, tir d'été du 1^{er} juin au 14 août...).

Le chevreuil et le cerf

Ces espèces sont gérées en plan de chasse (attributions définies et payantes) comme définit par le code l'Environnement.

Les attributions prennent en compte les demandes des présidents de structure tout en ajustant celles-ci en fonction des problématiques locales sur les dossiers de dégâts agricoles et forestiers et des comptages de populations

Ces attributions sont débattues en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage avec nos partenaires.

Les réalisations du plan de chasse Chevreuil dépassent les 94 %.

Les réalisations du plan de chasse Cerf fluctuent entre 70 et 76 % selon le sexe de l'animal. En effet, certains demandeurs n'ont pas une présence constante des animaux sur leur territoire et cela crée des difficultés de réalisations du plan de chasse. De plus, la faible présence d'équipages lotois spécialisés sur la chasse du cerf complique l'organisation de chasses spécifiques au cerf.

Les espèces classées nuisibles

En application de l'arrêté ministériel du 3 juillet 2019 modifié, la pie bavarde, la corneille noire et le renard étaient classés ESOD* sur l'ensemble du département de juillet 2019 à fin juin 2022. Ce classement a été prolongé d'un an soit jusqu'à fin juin 2023 par décret, afin de laisser le temps d'instruction au dossier de classement ESOD.

**Espèce susceptible de commettre des dégâts*

L'argumentaire du dossier ESOD est réalisé sous l'égide de la DDT. La fédération compile les déclarations de dommage qui sont prises en compte pour argumenter le classement en tant qu'espèce susceptible de commettre des dégâts.

Les déclarations de dommage :

25 % des données transmises ne sont pas exploitables (déclarations mal complétées, doublon d'espèce mentionnée sur les fiches...)

Le tableau ci-dessous retranscrit les retours de déclarations. Ces déclarations mettent en cause principalement l'espèce renard.

La proposition de classement d'une espèce de la liste des ESOD du groupe 2 ne peut s'envisager que lorsque les dommages qu'elle cause sont significatifs.

Il est désormais admis que les dommages revêtent un caractère significatif à partir d'un montant de dégâts de 10 000 € sur trois ans.

Aussi, pour les trois prochaines années, le classement ESOD est sollicité pour les seules espèces : renard et corneille noire.

Tableau bilan des déclarations de dommage transmises pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022 soit quatre saisons cynégétiques

ESOD	/	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
RENARD	Nombre déclarations	96	53	80	54
	Dégâts particuliers	11 770 €	8 457 €	8 749 €	7 203 €
	Dégâts agriculteurs	27 079 €	3 855 €	39 210 €	20 509 €
	TOTAL	38 849 €	12 312 €	47 959 €	27 712 €
CORNEILLE NOIRE	Nombre déclarations	8	11	11	14
	Dégâts particuliers	4 350 €	2 000 €	/	2 170 €
	Dégâts agriculteurs	1 700 €	16 020 €	7 450 €	18 200 €
	TOTAL	6 050 €	18 020 €	7 450 €	20 370 €
PIE BAVARDE	Nombre déclarations	1	1	1	4
	Dégâts particuliers	/	/	45 €	350 €
	Dégâts agriculteurs	/	300 €	/	/
	TOTAL	/	300 €	45 €	350 €

Surveillance sanitaire de la faune sauvage

Les chasseurs sentinelles de la nature



La détection précoce d'une maladie et son diagnostic sont essentiels pour protéger la faune sauvage, les animaux domestiques, les chasseurs et les citoyens en général.

C'est la mission du réseau SAGIR (réseau national de surveillance sanitaire administré par l'Office Français de la Biodiversité - OFB), mais c'est aussi une des missions statutaires, inscrites dans le code de l'environnement, des fédérations départementales des chasseurs qui doivent conduire des actions pour surveiller les dangers sanitaires

Sur les deux dernières années, près de 300 échantillons (cadavres d'animaux, prélèvements de sang, langues de sanglier...) ont été transmis par les chasseurs lotois, au titre de la surveillance sanitaire, mais aussi pour répondre à des protocoles d'études.

Réseau SAGIR

Pour remplir sa mission de détection, ce réseau s'appuie sur une organisation, les sentinelles de terrain que sont les chasseurs. Ce sont eux qui signalent les animaux sauvages trouvés morts ou malades.

Les agents de l'OFB et les cinq techniciens de la Fédération sont habilités pour transporter ces animaux vers le laboratoire départemental, qui réalise un diagnostic. D'autres laboratoires spécialisés peuvent être sollicités. L'ensemble des résultats est intégré dans la base de données nationale « épifaune » et les chasseurs « découvreurs » sont informés du ou des diagnostics des animaux autopsiés.



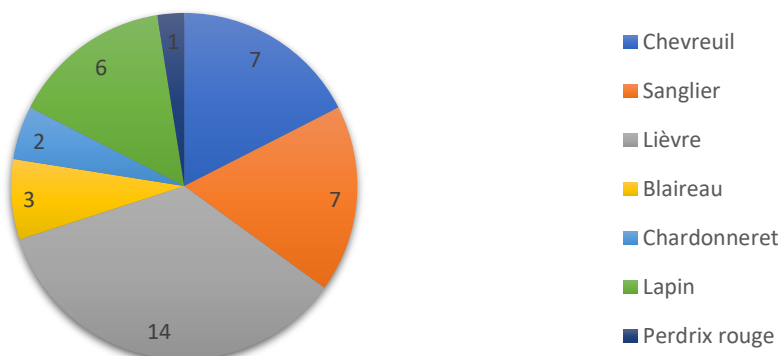
Deux interlocuteurs techniques (un agent de l'Office Français de la Biodiversité et un technicien de la Fédération des chasseurs) assurent la coordination départementale du réseau et notamment le relationnel avec la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations).

Le réseau SAGIR est actuellement renforcé pour assurer une vigilance accrue face aux risques sanitaires (influenza aviaire, tuberculose bovine, pestes porcines...)



Lors de la saison cynégétique 2021/2022, 40 animaux, ont été acheminés au Laboratoire Départemental pour analyse, avec une dominante pour le lièvre (35%), le sanglier (17%) et le chevreuil (17%).

Nombre d'analyses effectuées par espèce en 2021 et 2022.



➤ 2 faits marquants sont à noter :

- 1 blaireau collecté sur le secteur de la Bouriane en 2022 détecté positif à la tuberculose bovine ;
- la maladie hémorragique virale a provoqué la mort de plus d'1/3 des lièvres à égale proportion avec le parasitisme (strongles pulmonaires et digestif)

Trichine

La trichine est un parasite qui peut se loger dans les muscles du sanglier. La seule manière de révéler sa présence est l'analyse effectuée dans un laboratoire agréé.



Cette analyse est obligatoire pour tout sanglier destiné, soit à être commercialisé (particuliers, détaillants locaux...), soit à des repas associatifs.

Lors de la saison de chasse, les techniciens récupèrent auprès des associations de chasse, qui en font la demande, les échantillons de langues (accompagnés de la fiche d'examen initial). Ces échantillons regroupés en lots sont amenés à l'abattoir de Saint Céré, et ils sont ensuite transférés pour analyse au laboratoire agréé d'Aurillac (15).

Lors de la saison cynégétique 2021/2022, 71 langues de sanglier provenant ont été analysés (résultats tous négatifs). Les frais d'analyses sont pris en charge par la Fédération, qui bénéficie d'une subvention du Conseil Régional d'Occitanie dans le cadre du programme « chasse sécurisée ».



Sylvatub

Le dispositif Sylvatub mis en place par le ministère de l'Agriculture pour la surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage a été activé dans le département en 2014. La DDETSPP assure l'animation départementale du dispositif, auquel sont associés la Direction Départementale des Territoires (DDT), la Chambre d'Agriculture et le Groupement de Défense Sanitaire, l'OFB, le Laboratoire d'analyses agréé, la Fédération des chasseurs, les lieutenants de Louveterie et les piégeurs agréés.

Un technicien est chargé de la coordination du dispositif auprès des structures de chasse concernées (27 communes de Bouriane) et tous les techniciens peuvent être sollicités pour récupérer des cadavres ou des échantillons à des fins d'analyses.

Plusieurs axes de surveillance sont définis :

recherche de lésions évocatrices de la maladie :

- sur les cadavres de cervidés et sanglier, acheminés au Laboratoire de Cahors dans le cadre du réseau SAGIR,
- sur les blaireaux trouvés morts en bord de route (zone de Bouriane)
- lors des examens des carcasses, de sanglier et cervidés tués à la chasse, par des chasseurs spécialement formés ;

prélèvements sanguins réalisés par les chasseurs directement sur le sanglier tué à la chasse (46 prélèvements ont été réalisés en 2021 sur les 25 communes de Bouriane)

En 2022, 2 animaux, un blaireau et un sanglier ont été diagnostiqués positifs à la tuberculose bovine après l'analyse au laboratoire.

Echinococcose

L'échinococcose alvéolaire est une zoonose parasitaire rare due au développement dans le foie de la larve d'un petit ténia, principalement colporté par le renard. C'est une maladie potentiellement grave car le mode de progression du parasite s'apparente à celui d'un cancer du foie à marche lente.

Dans les années 1980, un foyer humain avait été identifié dans le Cantal. Bien que suivi depuis lors dans ce département, le laboratoire « rage et faune sauvage » de l'ANSES a souhaité mettre à jour les connaissances sur l'ensemble du Massif Central et les départements limitrophes du Cantal.

Les Fédérations Départementales des Chasseurs ont été sollicitées afin d'organiser la collecte de 100 renards par département sur la période 2019-2022.

Pour le Lot, un technicien a été chargé de la coordination de l'action (solicitation des structures de chasse et des piégeurs agréés, centralisation des données, suivi de l'avancement de la collecte, transfert des cadavres vers l'ANSES de Nancy) et les autres techniciens ont participé à l'acheminement des cadavres vers les congélateurs fédéraux prévus pour le stockage.

Fin 2022, 92 renards (sur les 102 prévus initialement) soit 90% de l'objectif, ont été transférés à l'ANSES et autopsiés. Aucun renard positif n'a été détecté, contrairement aux sept autres départements, concernés par l'étude, qui présentent au moins un cas positif.

Il convient de remercier les chasseurs et les piégeurs qui se sont mobilisés pour faire avancer la connaissance sur une maladie transmissible à l'homme et parfois mortelle.

Cette action est coordonnée par l'ANSES en partenariat avec la Fédération Nationale des Chasseurs



Maladie d'Aujeszky

Début décembre 2022, la Fédération des chasseurs a été informée de plusieurs suspicions cliniques de maladie d'Aujeszky sur des chiens de chasse dans les départements de la Dordogne et du Lot. Depuis, les suspicions cliniques sur trois chiens de chasse lotois ont été confirmées. Cette maladie touche habituellement les porcs et sangliers. Les carnivores atteints meurent de cette maladie.

La Fédération des Chasseurs s'est immédiatement rapprochée de la DDETSPP et un communiqué a pu être diffusé à tous les chasseurs et sur le site internet fédéral. Le relationnel entre les deux organismes a permis d'être réactif et d'informer le plus rapidement possible les chasseurs. Il s'agit là d'un autre volet de la surveillance sanitaire complémentaire à celui du terrain.

Saison cynégétique 2021/2022

GESTION DES HABITATS

Des programmes en faveur de la biodiversité

La Fédération Départementale des Chasseurs du Lot, conformément à ses statuts, participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle conduit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apporte un soutien financier à leur réalisation.

En 2022, la Fédération mène directement, ou participe sous pilotage de la Fédération Régionale des chasseurs ou en partenariat, **12 programmes** (toutes thématiques confondues). Ces derniers bénéficient d'importants **co-financements (Feder-Europe, Etat, Région Occitanie, Agence de l'eau Adour Garonne, Office Français de la Biodiversité, Fédération Nationale des Chasseurs) et sont parfois animés avec des organismes partenaires (Chambre d'Agriculture, Association Arbres-haies-paysages, Adasea...).**

Certains de ces programmes bénéficient du fonds biodiversité créé par la loi chasse de 2019, abondé par une éco-contribution des chasseurs et de l'Etat, afin de financer des projets pour la protection de la biodiversité.

Tous les techniciens sont aujourd'hui mobilisés sur ces programmes dont l'animation et les investissements sont pris en charge (80 à 90%). De la conception à la réalisation des actions terrain, en passant par la communication, les synthèses, les réunions... toutes les tâches sont réalisées en interne sous la coordination du technicien référent. Le service administratif vient en appui sur la partie comptabilité.

En 2022, le service technique a consacré 2378 heures de travail à ces programmes partenariaux, soit 30% du temps de travail annuel.

Pour illustrer ces derniers, une rapide présentation de ceux directement liés à la gestion des habitats de la faune sauvage :

CORRIBIOR, des corridors pour la biodiversité



Le programme CORRIBIOR est porté conjointement dans le Lot par l'association Arbres, Haies, Paysages 46 et la Fédération des Chasseurs. Il est coordonné à l'échelle régionale par la Fédération Régionale des Chasseurs. Il bénéficie de cofinancements de la Région Occitanie, de l'Agence de l'eau Adour Garonne, de l'Office Français de la Biodiversité et de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Ce projet entend décliner le Schéma Régional de Cohérence Ecologique à l'échelle locale en renforçant ou en reconstituant une continuité d'éléments favorables à l'accueil et aux déplacements de la faune et la flore sauvages.

38 communes de la Basse Vallée du Lot constituent le territoire d'action. Après un diagnostic territorial partagé entre élus locaux, agriculteurs, propriétaires et chasseurs, des actions favorisant la restauration des continuités écologiques ont été proposées. Elles ont été évaluées et des animations (rencontres sur le terrain, encadrement de scolaires, stands grand public, réunions...) ont permis d'informer les acteurs du territoire.

Le projet CORRIBIOR a pris fin en mars 2023. Une continuité est prévue dans le cadre du programme « trame verte et bleue 2022-2025 ».



Couverts d'intérêt faunistique et floristique (CIFF)

Le programme CIFF est coordonné par la Fédération Régionale des Chasseurs. Il bénéficie des co-financements de la Région Occitanie, de l'Office Français de la Biodiversité et de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Dans le Lot, la Fédération des chasseurs a souhaité décliner les actions CIFF vers trois publics :

- les associations locales de chasse et à leurs propriétaires adhérents qui se sont investis dans les cultures faunistiques.
- les collectivités locales à qui nous avons proposé la création d'îlots de biodiversité (verger fruitier de variétés anciennes couplé avec un couvert végétal favorable aux pollinisateurs).
- Les agriculteurs, sur des contrats d'entretien de jachère en fauche tardive, permettant à la fois, de favoriser la reproduction des espèces en ces lieux, et de permettre une floraison du couvert le rendant plus favorable aux pollinisateurs.

Le territoire d'action est centré sur la Bouriane et sur le Quercy Blanc. Le programme CIFF a pris fin en décembre 2022.

Liens vidéos :

<https://www.youtube.com/watch?v=2389a7xj7Go>

<https://www.youtube.com/watch?v=T8TztCbWqCM>



AGRIFAUNE : concilier agriculture, petite faune sauvage et pollinisateurs

Le réseau régional associe la Fédération Régionale des Chasseurs, la Chambre d'Agriculture Régionale et l'Office Français de la Biodiversité.

Dans le département du Lot, depuis 2001, un partenariat étroit associe la Chambre d'Agriculture et la Fédération des Chasseurs. Nous travaillons aussi avec les ruchers écoles et la Ruche du Quercy.

Ce programme concerne les agriculteurs et les principales actions Lotoises sont centrées sur les couverts végétaux (semis de différents mélanges et entretien) des jachères faune sauvage, de manière à les rendre plus accueillantes et favorables à la petite faune sauvage nichant au sol (perdrix rouge, alouette des champs, caille, lièvre...), aux abeilles et aux pollinisateurs en général.

De 2001 à 2021 un suivi de l'avifaune a été réalisé, afin d'évaluer l'intérêt de ces jachères spécifiques. Nous observons deux à trois fois plus d'oiseaux dans ces jachères faune sauvage qu'ailleurs sur les parcelles témoins. Une action bénéfique pour la biodiversité.

Liens vidéos :

https://www.youtube.com/watch?v=eDmlKk_Q3nc

<https://www.youtube.com/watch?v=R3wxBpz62oE>



MILEOC* : connaître et restaurer les mares

Il s'agit d'un projet piloté par la Fédération Régionale des Chasseurs et animé dans le Lot par la Fédération Départementale. Il bénéficie de cofinancements du Feder (Europe), de la Région Occitanie, de l'Agence de l'eau Adour Garonne, de l'Office Français de la Biodiversité et de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Ce projet entend répondre aux enjeux de la sous-trame milieux humides du Schéma Régional de Cohérence Ecologique en renforçant ou en réhabilitant les milieux humides, essentiels à l'accueil de la faune et la flore sauvages.

La Fédération des Chasseurs s'appuie sur les chasseurs locaux pour recenser des mares et micro-points d'eau. Celles qui seront prioritaires, car répondant aux objectifs du projet, bénéficieront d'un diagnostic écologique réalisé par des naturalistes de la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH-ADASEA du Lot), et des travaux de restauration pourront être engagés.

Le projet MILEOC a pris fin en juin 2022. Une continuité est prévue dans le programme « trame verte et bleue 2022-2025 ».

*Milieux Lentiques d'Occitanie



Ce programme émane de la Fédération des chasseurs du Lot. Il s'adresse directement aux associations locales de chasse et à leurs propriétaires adhérents situés sur les 150 communes du Figeacois, de la Vallée de la Dordogne, du Ségala et du territoire du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. Il est financé par l'écocontribution (Office Français de la Biodiversité et Fédération Nationale des Chasseurs).

Deux actions d'aménagements sont prévues :

- des cultures faunistiques et mellifères avec test de différents mélanges ;
- des travaux de girobroyage avec mise en cultures faunistiques de parcelles identifiées et ayant bénéficié d'un diagnostic naturaliste préalable.

Ce programme est en cours de réalisation, il se terminera en 2024.

Lien vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=8Kb9MbbWEK8>



Bilan global de ces 5 programmes

Concernant les aménagements réalisés sur le terrain, ce sont 320 hectares de couverts faunistiques, 9 hectares de travaux de gyrobroyage, 10 mares en cours de réhabilitation, 6 îlots de biodiversité plantés en chantiers participatifs, et 117 contrats d'engagement signés avec les différents acteurs locaux (propriétaires fonciers, agriculteurs, mairies, associations de chasse).



Pour la communication, une bonne vingtaine d'articles diffusés sur les sites internet, dans la presse locale et dans la presse spécialisée, la conception de 6 panneaux d'information (positionnés sur les îlots de biodiversité), de 8 roll up thématiques, et de 4 vidéos (de 3-4 minutes) donnant la parole aux acteurs de terrain. A noter, 2 associations de chasse (Le Roc et St Vincent Rive d'Olt) ont été récompensé par les trophées régionaux « Occitanie chasse durable » en partie grâce aux aménagements réalisés dans le cadre des programmes.

En terme d'animations, ce sont 6 chantiers participatifs avec les mairies et les habitants, 4 réunions de terrain avec les acteurs locaux pour montrer des aménagements, 4 interventions avec les écoles (programme de 1 à 2 jours), des réunions et comités de pilotage. Les chasseurs et leurs associations locales se sont pleinement investis dans ces actions de terrain. Elles leur ont permis de montrer aux habitants des communes et aux acteurs locaux une autre facette de leur activité et qu'ils pouvaient aussi engager des actions bénéfiques à la faune sauvage, aux pollinisateurs et à la biodiversité.



Les techniciens, qui œuvrent aux côtés des chasseurs et des acteurs locaux, sont chargés de l'animation de ces programmes. Ils y consacrent aujourd'hui 30% de leur temps de travail (ce temps a triplé en 5 ans). Les missions fédérales ont évolué, pour que les chasseurs demeurent des acteurs engagés de la ruralité et de la biodiversité.